



Compte rendu du conseil d'école élémentaire Hérédia

Mardi 16 mars 2021

Séance à distance

Présents :

Enseignants : Mme Planque, Mme Le Carlier de Veslud, Mme Emo, Mme Vauchel-Poirot, Mme Beauvalet, Mme Choquart, Mme Gaillard, Mme Perez, Mme Thomas, Mme Chaventré, M. Dubois, M. Léon, M. Branswyck

Représentants la commune : Monsieur Grelaud, M. Adam, adjoint en charge des affaires scolaires, Mme Mangeon.

Représentants de parents d'élèves : APEB : Mme Cevoz, Mme Lecoeur, Mme Renoux, Mme Picot.

Liste indépendante : Mme Guerbette, Mme Guidat, Mme Bourgeois, Mme Hequet, M. Billy

1) Validation du compte rendu du précédent conseil d'école et règlement

Le compte rendu est validé par les membres du conseil d'école.

Le directeur propose de lire le règlement lors de ce deuxième conseil à la place du premier, car on a plus le temps depuis le début d'année pour voir les points qui ne fonctionnent pas et qu'il faut modifier. Le RI n'a pas été modifié sur les horaires qui ont changé en raison de la crise sanitaire car le RI a vocation à décrire une situation pérenne.

Info utile : Le directeur est à l'école le mardi et le jeudi pour les rendez-vous. Par ailleurs, pour les inscriptions pour la rentrée 2021-2022, elles seront à faire préférentiellement en visio, mais pourront éventuellement être envisagées sur place.

2) Evaluations et suivi des difficultés scolaires :

Les évaluations nationales en CP et en CE1, réalisées en septembre, ont permis de mettre en évidence les difficultés d'un nombre conséquent d'élèves, par exemple :

- comprendre des mots lus :

CP : 8% à besoins, 17% fragiles ; CE1 : 3% à besoins, 14% fragiles

- associer nombre et position :

CP : 22% à besoins, 36% fragiles ; CE1 : 7% à besoins, 24% fragiles

Il y aura une autre série d'évaluations nationales pour les CP en milieu d'année.

Les livrets des évaluations nationales passées vont être délivrés aux familles à la fin du mois de mars.

Actions mises en place :

- un dispositif de remédiation pour 34 enfants afin de consolider leurs apprentissages, grâce à l'intervention du RASED, après concertations et synthèses,
- 6 Plans d'Accompagnement rédigés avec les familles et validés par le médecin scolaire,
- plusieurs Plans Particuliers de Scolarisation actualisés pour les élèves porteurs de handicap, en lien avec la Maison Départementale des Personnes Handicapées,
- Plans Particuliers de Réussite Educative réalisés en concertation
- Des formations sont organisées afin d'actualiser et d'harmoniser les progressions entre les classes.
- Deux classes de C.M.1 ont été désignées pour répondre à l'enquête internationale P.I.R.L.S. Celle-ci mesure les performances en compréhension de l'écrit des élèves en fin de quatrième année de scolarité obligatoire (CM1 pour la France). Ces évaluations sont en train d'être analysées. Les résultats seront communiqués aux parents à la fin du mois.

3) Projet d'école 2020- 2025

Le projet d'école pour les 5 années en cours et à venir est en cours de rédaction. Il comprend trois axes majeurs afin d'être intégré au projet académique normand, dans le cadre des programmes nationaux de 2015 réactualisés :

1ere axe : La réussite des élèves dans les fondamentaux : lire, écrire, se comporter.

La compréhension et la mémorisation du vocabulaire ont été retenues comme axe de travail majeur pour le cycle 2, la compréhension des textes et de leur contexte en cycle 3.

Ce travail est réalisé à l'aide des **outils** comme la création d'une **salle d'arts plastiques**, qui s'ajoute à la **bibliothèque scolaire** dont l'usage s'est renforcé, et à celui de la salle informatique pour laquelle une amélioration des connexions internet est en cours.

2eme axe : l'éducation à la citoyenneté (dans les programmes de l'éducation nationale).

Les conseils des élèves se tiennent régulièrement à chaque période après qu'un processus démocratique ait été mis en œuvre dans chaque classe. Les comptes rendus sont repris en classe

et des opérations mises en œuvre avec l'aide des services municipaux : affichages, rédaction de règles de bonne conduite, demandes vers les services de restauration...

3eme axe : les multiples partenariats avec d'autres institutions.

Des interventions des animateurs sportifs sont programmées, des discussions sont en cours avec la Maîtrise de Seine Maritime pour une aide à la réalisation de contes musicaux.

4) Coopération scolaire :

Les actions au titre de la coopérative scolaire ont été largement limitées par les contraintes sanitaires variées et variables. La coopérative a tout de même soutenu les acquisitions de la bibliothèque. Le projet de photographies scolaires a pu être mené à bien. Il sera reconduit l'an prochain avec un nouveau prestataire, en coordination avec l'école maternelle. Les ateliers interclasse d'observation astronomique se sont tenus comme prévu. Ils visent également à renforcer l'inclusion des élèves d'ULIS.

Les photos de classe ont permis de rapporter 1 000 € à la coopérative scolaire. Le règlement de l'opération de collecte de papier n'est pas encore parvenu à la coopérative.

Pour l'instant, il est toujours prévu des sorties scolaires en fin d'année, financées en partie par la coopérative scolaire. Sinon, elle pourra à nouveau être mise à contribution pour acheter des livres ou du matériel pour les classes.

5) Projets pédagogiques :

Les cours d'E.P.S. ont été perturbés par les contraintes sanitaires. Des aménagements ont toutefois été mis en place : initiation à la randonnée, danse gymnique, parcours sportifs... Le projet d'opéra participatif n'a pas pu aboutir mais a tout de même permis une initiation pour deux classes, avec des formations à distance pour les enseignants volontaires et la mise à disposition de supports pédagogiques (livrets, partitions, CD, malle pédagogique, DVD...). La **rédaction de cartes postales**, la fabrication de décorations pour les fêtes de fin d'année, ont aussi soutenu la motivation des élèves, dans le cadre des programmes nationaux.

Mme Leber, représentante de l'APEB, propose de mettre en place un **projet chorale** au mois de juin en extérieur, par classe, à raison de 4 à 5 séances soit le mardi et jeudi matin soit tous les vendredis matin. Les enseignants qui souhaitent y participer sont invités à se manifester auprès du directeur.

Monsieur Grelaud souligne la bonne volonté et l'efficacité de la communauté éducative, la cohésion des équipes enseignantes et municipales dans le contexte de la pandémie.

6) Restauration scolaire :

Le dispositif périscolaire méridien a dû s'adapter aux contraintes croissantes liées à l'épidémie. Commune, prestataires et élèves ont fait au mieux dans un contexte difficile pour assurer la pérennité de ce service. Les groupes classe ou de niveau sont conservés, les places de chaque élève sont pérennisées et enregistrées. Ce dispositif permet de renseigner les contacts entre élèves.

Le protocole en vigueur à la date du conseil d'école stipule que les élèves d'une même classe qu'un élève malade du Covid ne sont pas forcément cas contacts si tous portaient bien le masque en classe. Par contre, les élèves mangeant à la même table qu'un élève malade sont cas contacts. Les menus ont fait l'objet de remarques et de suggestions lors des conseils d'élèves.

7) Organisation des temps périscolaires :

Là encore des adaptations ont été nécessaires. Les garderies du matin et du soir ont pu être maintenues. Les déplacements des élèves sont sécurisés en passant par la cour de récréation à leur arrivée. Les études sont assurées par des enseignants ou par des animateurs, en respectant les groupes de niveau dans la mesure du possible. Une attention particulière est portée à la propreté lors du goûter de fin de classe. Une pince à déchets pourrait être mise à disposition à cet effet.

Une enquête concernant les besoins sociaux est menée par le C.C.A.S. de la ville.

8) Santé, sécurité :

Les dispositifs de lutte contre l'épidémie de COVID ont été renforcés par étapes. Les masques doivent être homologués catégorie 1 et portés par tous. Le directeur a mentionné qu'il trouvait que toutes les familles « jouaient bien le jeu ». L'école dispose de lots de masques fournis par l'Education Nationale, qui sont utilisés si un élève casse son masque par exemple. Les groupes d'élèves sont brassés le moins possible. Le sport en salle est prohibé ainsi que l'usage collectif des vestiaires. Les locaux sont aérés et les élèves se lavent les mains aussi souvent que possible. Du gel désinfectant est à disposition dans les classes, ainsi que du spray désinfectant pour les adultes. En cas de besoin, la température des élèves est relevée. En lien avec les autorités académiques et de santé, les personnes considérées comme « contact à risque » peuvent être envoyées vers leur domicile afin d'y être mises en quarantaine. Depuis le début de l'année, 5 cas de COVID ont été déclarés à l'école élémentaire. L'APEB a demandé s'il était possible de

communiquer sur ces cas auprès des parents d'élèves, pour les rassurer et faire taire les rumeurs. Le directeur avait répondu qu'il allait demander aux parents concernés s'il pouvait diffuser l'information. La Mairie en avait profité pour souligner la bonne communication entre l'école et les personnels municipaux et pour remercier tout le monde.

L'école se prépare pour l'éventualité de la mise en place des test salivaires. C'est pour cette raison que l'école a demandé aux parents de signer une autorisation. Une copie de la carte vitale des parents a été demandée pour compléter l'autorisation parentale nécessaire dans l'éventualité où des tests salivaires seraient menés dans l'école. Les Ecoliers Bonox avait demandé l'utilité de la copie de la carte vitale. Le directeur avait répondu qu'il avait reçu des instructions contradictoires et qu'il avait préféré la demander au cas où une campagne sera mise en place pour être prêt le moment venu. L'école n'a pas d'information sur le nombre de cas qui déclencherait une campagne au sein de l'école.

Les **exercices de sécurité** (PPMS intrusion et exercice incendie) se sont déroulés dans le calme et au mieux. Le PPMS risques majeurs (naturels, industriels et technologiques) a été repoussé, il sera quand même à effectuer d'ici la fin de l'année. Une alarme s'est déclenchée inopinément ce qui a entraîné une évacuation dans l'urgence et un contrôle des installations.

La ville a acquis des mallettes de premier secours pour chaque classe, simplifiant ainsi l'organisation des sorties et les premiers soins au retour des récréations. Le plan vigipirate se superposant au protocole sanitaire, la gestion des entrées et sorties d'école se révèle compliquée. La compréhension et la bonne volonté de tous est appréciée.

9) Installations et équipements

Un bilan des installations électriques a été fait, un autre concernant les aérations est en cours. Des interventions ont été nécessaires sur le système de sonneries et d'alarme. Des travaux d'entretien ont eu lieu, sur une porte extérieure, les serrures des portails... D'autres sont programmés sur les volets roulants. La mairie a précisé que cette intervention aurait lieu le mercredi 31 mars. La réfection de l'escalier d'accueil au bâtiment T est prévue.

L'équipement informatique est désormais entretenu par une entreprise délégataire. Une première intervention a pour but l'amélioration de la connexion internet. Des dysfonctionnements du matériel sont signalés par des enseignantes. La mairie a indiqué qu'il fallait que l'équipe enseignante fasse remonter les besoins très rapidement.

L'équipement de la salle d'arts visuels est financé par la commune. Des panneaux de signalisation et d'information sont également envisagés.

Les crédits municipaux prévisionnels pour l'année scolaire à venir s'élèvent à 42300 euros (11 000 € pour les transports, 6 500 € pour les billets/voyages, 4 600 € d'investissement et 20 200 € pour les fournitures scolaires, y compris les dictionnaires).

La mise en œuvre d'abris à vélos devant l'école sera prise en charge par la mairie, qui a effectué des relevés et obtenu les devis de 3 entreprises, les devis sont à l'étude.

10) Questions diverses :

Les parents d'élèves de l'APEB ont interpellé les autorités académiques et départementales au sujet de l'absence d'AESH (ex AVS) au sein de l'unité d'intégration scolaire, sans réponse à ce jour. Cette demande sera réitérée. Mr Dubois, coordinateur ULIS, précise qu'il avait signalé cette absence auprès du service responsable (PIAL) pour exposer les difficultés de remplacement des personnels AESH. Les enfants de la classe ULIS ne peuvent aller dans leurs classes d'intégration. Les raisons invoquées par les différentes personnes qui ont été sollicitées a été le manque accru de personnel AESH.

Les parents d'élèves élus de l'APEB exposent avoir été sollicités pour une éventuelle augmentation de la violence à l'école. Le directeur précise que l'équipe enseignante n'a pas remarqué que ces comportements seraient particulièrement en augmentation. Il précise toutefois que le contexte sanitaire diminue la quantité et la qualité des relations, ce qui explique des tensions plus importantes que par le passé. Un autre facteur qui peut mener à une augmentation des tensions serait le fait que les enfants ne bénéficient plus d'activités sportives comme avant la crise. Le fait de ne pas pouvoir jouer avec des élèves d'autres classes pendant les pauses augmenterait également la frustration des enfants. Tous ces facteurs peuvent en effet générer des tensions. Le port du masque toute la journée aurait également une incidence sur les comportements.

Les « Ecoliers Bonox » ont proposé d'installer une structure de jeux dans la cour des grands. La mairie a indiqué que ce n'était pas prévu au programme pour l'instant (coût trop élevé).

L'APEB propose de participer aux projets de l'école avec les gains obtenus avec l'action de « vide ta chambre 2019 » : l'école n'avait pas pris le temps de se concerter, mais 2 idées ont été évoquées en séance (achat de livres ou DVD, pour créer vidéothèque, ou participation à la création d'un spectacle autour du théâtre / de la danse).

L'APEB propose d'étudier la possibilité de végétaliser la cour de l'école afin de sensibiliser les enfants à l'écologie et favoriser les comportements responsables. M. Grelaud précise que la mairie étudie déjà cette possibilité mais que cela ne pourra pas se faire cette année en raison des travaux de réfection du centre des loisirs qui s'étaleront sur un an et demi. Pendant cette période, la cour de l'école sera utilisée le mercredi par le centre des loisirs. M. le Maire indique néanmoins que les parents peuvent faire des suggestions en ce sens, mais que la mairie se doit de respecter les normes de sécurité et le règlement en vigueur.

La séance est levée à 19h50.

APEB BONNE SECOURS